



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date (Du 3 déc., Du 4, Du 5), Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Values range from 73.45 to 103.90.

Cahors, le 3 Février 1870

BULLETIN

Le Journal officiel promulgue la loi récemment votée par le Corps législatif qui ouvre au préfet de la Seine sur les ressources du budget extraordinaire de la ville de Paris, un crédit provisoire de 17,679,106 fr. 69.

La séance du Sénat a été entièrement consacrée à des rapports de pétitions. L'assemblée a renvoyé au ministre des travaux publics une requête demandant que la compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée soit mise en demeure de remédier à l'insalubrité des marécages formés par suite des travaux de remblai exécutés sur la voie ferrée dans les environs de Beaucaire.

Le ministère qui était sorti victorieux de la discussion de l'interpellation de M. Dupuy de Lôme sur les admissions temporaires des métaux n'a pas été moins heureux dans la question des admissions temporaires des tissus de coton. L'assemblée, après avoir entendu MM. Louvet et Buffet, ministre du commerce et des finances, a prononcé l'ordre du jour pur et simple.

Par suite d'une décision du ministre de la guerre, les présidents des comités de l'infanterie, de la cavalerie, de l'état-major, de l'artillerie, de la gendarmerie, des fortifications et de l'administration, pourront désormais être réunis en commission spéciale pour exprimer leur avis sur les questions générales qui intéressent l'armée tout entière sans distinction d'armes.

D'après un journal de Paris, M. le garde des Sceaux aurait mis à l'étude la question de l'abolition du serment pour tous les élus du suffrage universel.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 3 février 1870. (N° 73)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XIII

La Reine et la Favorite.

(Suite)

Revenons à Marie Touchet. Depuis plusieurs jours qu'elle n'était sortie du Louvre, la favorite royale avait vainement espéré y rencontrer le duc.

Voyant que l'absence du chancelier se prolongeait, l'Orléanaise résolut d'aller lui rendre compte de ce qui se passait.

Elle s'enveloppa donc d'une mante et se dirigea du côté des appartements de la reine Elisabeth.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

La Gazette de Vienne publie une liste partielle des membres du nouveau cabinet autrichien. M. de Kassner est président du ministère.

D'après une dépêche de Washington, la dette des Etats-Unis s'élevait fin janvier, à deux milliards 652 millions de dollars, ce qui constitue une dénonciation de 4 millions de dollars, sur le mois précédent. Il a été frappé pour 10 millions 1/2 de dollars de monnaie métallique et émis neuf millions de dollars en papier-monnaie.

M. Schneider, revenu du Creuzot, dans la matinée de mardi dernier, assistait à la séance du Corps législatif du même jour.

M. Odilon-Barrot, président de la commission de décentralisation a été reçu lundi dernier par l'Empereur. On mande de Rome, 1^{er} février. Le nombre des Pères du Concile présents à Rome, est actuellement de sept cent cinquante-neuf.

Depuis l'ouverture du concile quatre Pères ont quitté Rome et sept sont morts. — Il y a 48 prélats autrichiens ou hongrois, 84 français, 35 des îles britanniques, 19 de l'Allemagne du nord ou de l'Allemagne du sud, 41 Espagnols et 276 italiens.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dernières nouvelles

Au sujet de la question des juges de paix, M. le garde des sceaux vient d'adresser aux chefs de parquet les explications suivantes :

« Quelques doutes se sont élevés sur la question de savoir si ma circulaire sur les juges de paix s'applique aux juges suppléants ; il est évident que non.

« Mais il est également évident qu'il n'y a aucune distinction à établir entre les juges de paix qui se présentent pour la première fois devant les électeurs et ceux qui sollicitent une réélection. Les droits acquis ne sont respectés que jusqu'à la réélection. »

— Autre suite de la grève du Creuzot. Un rédacteur du Figaro, M. Chabrilat, et un rédacteur de la Marseillaise, M. Dubuc, au retour de la localité où ils s'étaient rendus à titre de correspondants, se sont battus hier en duel. M. Dubuc a reçu un coup d'épée en pleine poitrine. La blessure heureusement ne met pas ses jours en péril.

beth, où se trouvait une galerie, au bout de laquelle on pouvait, sans être aperçu, atteindre le guichet du Nord.

De là, Marie comptait gagner l'hôtel de la rue Saint-Antoine.

Mais le comte de Retz, espion acharné de Catherine de Médicis, veillait.

Au moment où la maîtresse du Roi, ayant passé, sans encombre, devant les appartements d'Elisabeth, entra dans la galerie aboutissant à l'escalier de service, le comte se dressa soudain devant elle.

— Au nom de la reine-mère, je vous arrête, madame ! lui dit-il d'un ton de politesse railleuse.

Marie Touchet tressaillit tout d'abord à cette injonction.

Puis, se remettant aussitôt :

— Ah ! comte, votre plaisanterie est cruelle ! fit la favorite d'un ton amer.

— Je n'ai nulle envie de plaisanter, madame ; veuillez me suivre...

— Quand bien même, monsieur le comte, la galanterie française ne vous imposerait pas certaines convenances à l'égard d'une femme qui partage les faveurs de Sa Majesté Charles IX, je suis assez heureuse pour posséder un moyen sûr de me rendre le chemin libre !

— Pardon, madame, mais je dois accomplir mon devoir !...

— Connaissez-vous la signature royale ?

— Parfaitement.

— Regardez, alors !

Marie Touchet tira un parchemin de son au-

Extérieur

MEXIQUE

On écrit de Mexico le 10 janvier : La révolution est en voie d'augmentation dans l'Etat de San-Luis de Potosi. Le gouverneur de l'Etat et les membres de la législature sont toujours prisonniers. Quelques généraux fédéraux se sont ralliés à l'insurrection. L'officier commandant les troupes fédérales, dans cet Etat, assure que ses troupes sont insuffisantes pour agir avec succès contre les usurpateurs.

Les troupes fédérales à Durango, sous les ordres du général Cherrera, se sont prononcées contre le gouvernement national qu'elles refusent de reconnaître. Les habitants de divers districts de l'Etat de Morella se sont prononcés contre l'autorité nationale. Un détachement de troupes fédérales envoyé contre eux a été battu.

Les rebelles de l'Etat de Puebla se maintiennent dans une attitude menaçante dans la Sierra. Leurs chefs ont émis un décret d'amnistie pour tous les impérialistes. L'Etat d'Agua Calientes s'est emparé d'une conduite de 80,000 piastres qui se rendait à Mexico.

ESPAGNE

Les élections partielles qui viennent d'avoir lieu en Espagne ont été pour les partis une occasion de compter leurs forces respectives. Voici les résultats :

519,000 votes pour la monarchie libérale. 149,000 pour la république, 89,000 pour le parti carliste. Ce dernier chiffre est remarquable. Si les monarchistes libéraux n'y prennent garde, la crainte des 149,000 républicains pourrait bien augmenter le nombre des 89,000 carlistes.

Revue des Journaux

JOURNAL OFFICIEL

On écrit de Port-au-Prince, à la date du 24 janvier, que la révolution a triomphé dans cette ville, et qu'après une résistance

acharnée, Salnave s'est enfui sans qu'on connût au juste le lieu de sa retraite. C'est le 20 décembre que les généraux de la révolution, et entre autres le général Vil Lubin, ont tenté contre Port-au-Prince une seconde attaque qui a réussi, grâce au tir de la frégate à vapeur Terreur et à un vaste incendie. Le gouvernement provisoire, qui vient de se constituer se compose des principaux personnages du Nord et du Sud ayant participé à la révolution ; le général Nissage Saget, président du Nord, et le général Domingue, président du Sud, en font partie ; les autres membres du conseil représentent les principales villes qui ont pris part à l'insurrection. Quelques représentants sont malheureusement à regretter. Les généraux Daligand et Elfond ont été fusillés. Il en a été de même du général Chevalier.

Les membres du Corps diplomatique et consulaire de Port-au-Prince, s'étant présentés chez les chefs du gouvernement provisoire, ont reçu l'assurance que les intérêts confiés à leur garde ne seraient pas compromis.

CONSTITUTIONNEL

Le premier acte de la campagne des traités de commerce est terminé : le traité avec l'Angleterre ne sera pas dénoncé et notre système commercial ne pourra subir de modification qu'après l'enquête à laquelle procédera sans retard la commission du Corps législatif.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attitude, ferme sur le point capital, conciliante sur les points secondaires, que le ministère a su garder pendant ses longs débats, au Sénat comme au Corps législatif. Par cette attitude, il a déjoué les calculs de ceux qui spéculaient sur une nouvelle crise ministérielle.

JOURNAL DES DÉBATS

Le Journal des Débats considère les Etats-Unis comme en voie de s'annexer non seulement Saint-Domingue, mais encore le territoire même de la république d'Haïti. On sait que le gouvernement de Washington a déjà pris possession, à titre de bail, de la baie de Samana, moyennant une rente de 750,000 fr. ; il est question maintenant d'un traité par lequel le reste du territoire de la république domi-

favorite, en se jetant à ses genoux.

— Vous ici ?... fit Elisabeth avec surprise, en reconnaissant celle qui, dans la nuit du souper de Carnaval, l'avait aidée à rentrer au Louvre.

— Protégez-moi, reine ! on veut m'arrêter !

— Laissez cette femme ? dit la reine au comte de Retz.

— Pardon, Majesté, mais... balbutia le comte.

— Laissez cette femme, vous dis-je !

— Votre Majesté ignore donc qu'elle a devant elle Marie Touchet !...

A ce nom trop célèbre, pour l'épouse de Charles IX, dans les fastes de la galanterie royale Elisabeth sentit tout son sang refluer au cœur.

Un instant, elle sembla lutter avec elle-même. L'Orléanaise, prosternée, attendait l'arrêt de son sort.

— Oh ! mon Dieu, se disait à part Elisabeth, faut-il donc que cette créature, à qui je dois, peut-être d'avoir sauvé mon honneur, soit précisément celle qui fasse monter la honte à mon front !...

Puis, s'adressant au comte de Retz :

— Que cette femme soit libre ; je le veux !...

Ces mots étaient à peine prononcés que Marie se releva, frémissante, et voulut s'emparer de la reine pour la baisser.

Elisabeth, avec un élan d'orgueil, retira sa main, et d'un ton où perçait l'amour-propre froissé :

— A présent, nous sommes quittes !... murmura-t-elle ; partez !...

Marie, profitant de l'état de surprise où se

naïve passerait aux mains des Etats-Unis, non pas encore comme Etat faisant partie de l'Union, mais comme territoire et comme colonie soumis aux lois du Congrès. « Au bout de quelques années, ajoute les Débats, la république d'Haïti sera inévitablement attirée dans le même cercle et l'île entière deviendra une annexe des Etats-Unis. Au point de vue de la civilisation, il ne faut pas s'en plaindre, parce que les terres qui ne demandent qu'à produire ne sont point faites pour rester dans des mains qui les laissent ou les rendent infécondes. »

SIÈCLE

M. de Kératry se propose de demander aux ministres pourquoi ils n'appliquent pas aux jésuites les prescriptions des lois sur les associations religieuses.

L'interpellation doit, dit-on, être poussée très-vivement et avec une foule de documents à l'appui. Ce sera assurément l'une des plus curieuses de la session.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du Jour

On assure qu'il a été décidé que la haute cour de justice se réunirait à Bourges pour le jugement du prince Pierre Bonaparte.

Le Figaro croit savoir que M^e Emile Leroux, ancien représentant du peuple, et M^e Demange, seront les avocats du prince.

— On nous annonce, dit le Moniteur, qu'une personne dont les novellistes s'étaient beaucoup occupés aux premiers jours de la révolution espagnole, M. Marfori vient de quitter Paris pour se rendre à Marseille et de là en Portugal.

La disgrâce de l'ancien intendant de la reine d'Espagne est complète ; et l'on pense que, par suite de son éloignement, les personnes marquantes de l'émigration espagnole vont cesser de se tenir à l'écart pour venir se grouper autour de la reine déchuë et de son fils le prince Alphonse.

— Mgr François Suarez Peredo, évêque de la Vera-Cruz, est mort mercredi à Rome, presque à la même heure, dit-on, que le colonel d'Argy.

— Il court en ce moment, au faubourg

trouvait le comte de Retz, reprit vivement la direction de la galerie et sortit du Louvre par le guichet du Nord.

Au même instant, Elisabeth rentrait dans sa chambre, l'esprit en proie aux plus tristes pensées.

— Hélas ! quel est donc le destin des rares personnes sur la sympathie desquelles je croyais pouvoir compter !... se dit à elle-même la malheureuse reine. — Cette femme, que je viens de sauver d'une cruelle destinée, est la boue qui tache ma couronne de légitime épouse d'un roi ! Et toi, pauvre Alix, qu'es-tu devenue ? quand pourrai-je embrasser ton front si pur, serrer ta main si loyale ?

Tout en continuant à réfléchir sur les impénétrables arrêts du destin, Elisabeth éprouva soudain un mouvement de répulsion, et tressaillit comme si elle eût marché sur un reptile.

Sa lèvre se décolora,

Ses yeux scintillèrent d'un éclair de fureur.

Le nom du chancelier d'Altenay venait se représenter à son souvenir.

— Aurais-je donc servi de jouet à cet intrigant ?... se dit-elle S'il en était ainsi, ce serait à douter de tout sur cette terre !... Ah ! Raoul, il y a des heures où je comprends que les âmes les plus calmes peuvent être possédées du feu des Euménides en furie !...

Puis se regardant dans une glace :

— Comme je suis pâle !... Oh ! que je souffre !... Malheur à toi, Raoul, si, pour satisfaire à l'ambition, tu as brisé, sciemment, les fibres gé-

Saint-Antoine, dit le Figaro, une bien amusante histoire :

On sait avec quel acharnement M. Henri Rochefort et ses corréligionnaires soutiennent qu'il ne faut plus payer l'impôt ni les loyers, et qu'ils ne reconnaissent plus la justice impériale.

Or, un de ces réfractaires, M. Budaille, est clerc d'huissier chez M. Levaseur, rue d'Aboukir, et forcé, par suite de son ministère, à faire parfois exécuter les arrêts de cette même loi, que son parti ne reconnaît plus.

Il y a deux jours, il se présentait avec son patron, passage Tocanier, chez un pauvre diable que son propriétaire faisait saisir parce qu'il ne payait point son terme.

M. Levaseur entre, puis M. Budaille, et jugez de la stupéfaction du pauvre hère, hôte assidu des réunions publiques, en reconnaissant, dans un des fonctionnaires qui venaient le saisir, un de ceux-là même qui l'avaient sommé de ne plus solder ses loyers !

M. Tonronde, l'auteur du drame le Bâtard, si justement applaudi à l'Odéon, vient de remporter un nouveau succès à l'Ambigu-Comique, avec la Charmeuse.

Sous ce titre souriant et qui évoque plutôt l'idée d'une comédie que celle d'une action dramatique, l'auteur a pris à partie avec la vigueur et la franchise qui sont le fonds de son tempérament, un des maux les plus flagrants de notre société, où le luxe, complice de frivolité des caractères, fait tant de deuils moraux : l'adultère, sinon pas seulement l'adultère commis par les irrésistibles entraînements d'un amour coupable, pis que cela, l'adultère installé en habitude au sein du foyer sacré de la famille, par cet amour honteux et mesquin à faire pitié, de la toilette et de la vie élégante et facile.

C'est avec une virilité pleine de nobles indignations que M. Tonronde a mis à nu ces plaies du vice en robe de soie ; un sang jeune et généreux fait bouillir sa colère lorsque, cherchant la cause première, l'origine de ces âmes basses qui vendent leur corps pour les mieux vêtir, il accuse avec raison les mères qui ont fait et élevé de telles filles à leur image. La hardiesse avec laquelle il a mis sur la scène le type d'une de ces mères odieuses, ennemies mortelles de la société, est saine comme le fer rouge qui brûle la gangrène.

Hier soir, M. Ollivier a reçu pour la seconde fois, au ministère de la justice. La place Vendôme était littéralement encombrée de voitures. Dans les salons, on étouffait, jamais on n'avait vu plus de monde à une réception ministérielle. M. Ollivier a su trouver un mot aimable pour chacun. Dans le nombre des assistants, on remarquait les généraux Froissard, de la Roe, MM. de Lesseps, Dugué de la Fauconnerie, Martel, Carnet, de Germiny, les ministres des Pays Bas, d'Angleterre, Sexe, le duc de Persigny et beaucoup de préfets.

On remarquait, en outre, M. Guizot qui a causé avec MM. Chevaudier de Valdrôme, de Parieu et de Maupas, ainsi que MM. de Rémusat et Paul Andral.

Pour extrait : A. Layton.

LES EXÉCUTIONS CAPITALES

On nous écrit de Paris que le gouvernement est décidé à supprimer l'odieuse et

nécessaires qui vibraient en moi !

Dans la nuit qui s'écoula, à la suite de ces événements, le roi eut une recrudescence de fièvre qui fit, un instant, craindre pour ses jours. Durant une heure, il eut le délire, et les seuls mots qui vinrent sur ses lèvres furent :

— Le poison !... la mort !... Penfer !... Oh ! ma mère !... soyez maudite !...

Lorsque le délire fut passé, Charles IX demanda à voir Marie Touchet.

C'est en vain qu'on chercha la favorite royale au Louvre.

Marie n'avait pas reparu depuis la tentative d'arrestation du comte de Retz.

— Elle aussi m'abandonne !... murmura avec tristesse le monarque.

— C'est singulier !... pourtant ce remède est d'un effet certain !... se disait à part Bottali, en regardant la coupe bleue dans laquelle il avait versé, quelques heures avant, le contre-poison.

Le roi chantonait, en balançant, à droite et à gauche, sa tête sur son oreiller, comme s'il eût été en proie à une excitation célebrale.

— Sire, avez-vous fidèlement pris tous les remèdes que je vous ai prescrits ? demanda le médecin ordinaire, en approchant la lampe pour mieux contempler les traits du malade.

— Oui... balbutia Charles IX ; oui !... je ne sais pas !... Je dors, Bottali, laissez-moi dormir !...

Le médecin tâta le pouls du monarque, et voyant qu'il était plus calme, conclut que quelques heures de sommeil amèneraient inévitable-

inutile spectacle des exécutions publiques. On lira avec intérêt les réflexions que le journal la France consacre à cette détermination.

« Les scandales d'une curiosité éhontée, qui ont éclaté au pied du dernier échafaud, ne doivent plus se renouveler. L'honneur de la civilisation et de la France exigent que de pareilles scènes soient désormais impossibles. L'opinion demande que l'exécution ne soit pas publique. Il faut refuser cette horrible pâture à la bête fauve qui sommeille en tout homme. Il faut priver de ce spectacle les yeux homicides ivres de sang. Il faut refuser cette ignoble joie au libertinage nocturne qui vient terminer l'orgie en face d'un homme qui va mourir.

« En Angleterre, aux Etats Unis, dans quelques parties de l'Allemagne, cela se fait déjà et le grand progrès est accompli. La foule est soigneusement écartée. L'exécution n'a plus lieu pendant le huis-clos. Quelques citoyens désignés par la loi sont tenus d'y assister et d'en rendre témoignage.

« On s'étonne qu'en France cet usage ne soit pas depuis longtemps adopté. Croit-on que pour cela la peine cesserait d'être exemplaire et intimidatrice ? Elle le serait d'autant plus qu'elle s'accomplirait avec une sorte de cérémonie religieuse, dans le préau de la prison, en présence de quelques jurés, de quelques magistrats, de quelques mandataires de la presse et de la publicité du dehors, seuls spectateurs admis à ces funérailles sanglantes d'un homme vivant. L'heure du supplice serait connue du dehors. L'émotion serait d'autant plus profonde que l'appareil serait caché, le supplice certain, mais invisible. Ce serait l'échafaud encore, — si l'on ne croit pas l'heure venue de le renverser, — l'échafaud sans la curée. »

LA PEINE DE MORT

De toutes parts arrivent au Corps législatif des pétitions couvertes de signatures plus ou moins lisibles, lesquelles demandent la suppression, la modification ou le maintien absolu de la peine capitale : Tot capita, tot sensus.

Voici une de ces suppliques, lue par la Liberté :

« Plaise au Corps Législatif de vouloir bien codifier le projet de loi suivant :

« Art. 1^{er}. La peine de mort est abolie pour ceux qui tuent.

« Art. 2. Elle est maintenue pour ceux qu'on assassine. »

Nous parions les appointements du maréchal Vaillant contre ceux d'un instituteur communal que ce projet de loi trouvera des défenseurs à la Chambre.

Rétablissement de la garde nationale.

Voici le tête de la proposition de loi, déposée sur le bureau du Corps législatif par MM. Picard, Jules Favre et Larrieu, en vue du rétablissement de la garde nationale :

Considérant que l'ordre est l'unique source du travail, et qu'il ne s'établit qu'en raison directe de la liberté et de la sécurité des citoyens ;

Considérant que la garde nationale doit être une garantie contre toutes les entreprises de la force et contre le pouvoir lui-même s'il portait atteinte aux institutions du pays ;

Considérant que la garde nationale a su faire régner l'ordre et protéger les droits in-

ment un état de mieux général.

Bottali se retira donc. Il ne resta, dans la chambre, que La Tour, maître de la garde-robe, chargé de veiller le roi cette nuit-là.

Vers le point du jour, Charles IX se réveillant, promena ses regards autour de lui et apercevant son serviteur :

— La Tour, j'ai fait un terrible rêve !... lui dit-il.

— Vraiment, Sire ? interrogea le valet.

— Oui ! j'ai rêvé que l'atmosphère empestée du Louvre me brûlait le sang, et que le grand air me rendrait la santé !...

— Dam ! si c'est l'idée de Votre Majesté !...

— Habille-moi, La Tour ; la nuit est passée, nous allons sortir du Louvre !

— Y pensez-vous, Majesté !... souffrant comme vous l'êtes.

— Je veux sortir, te dis-je !... je ne suis pas fou !...

— Mais, Sire, les matinées sont froides !... Tenez, il y a du givre sur les vitraux du Louvre

Tant mieux ! c'est le froid qu'il me faut, puisque le froid glace le feu !... La Tour, je veux sortir, c'est le roi qui ordonne !...

Le maître de la garde-robe, qui avait commencé à habiller Charles IX, fit un pas, comme pour aller avertir le médecin de ce qui se passait.

— Reste !... exclama le roi avec colère, je n'ai que faire de Bottali à cette heure ! Si tu franchis le seuil de cette porte, je te chasse !...

— La Tour s'inclina et acheva de vêtir le roi.

dividuels au milieu des plus grandes crises ; Considérant que même dans les campagnes où la force publique est peu nombreuse, la présence et l'action de la garde nationale sont indispensables ;

Considérant qu'en épargnant aux gardes nationales les services inutiles et pénibles, et en s'appliquant surtout à leur apprendre, dans les premières années, le maniement des armes, il est possible d'assurer la paix publique en même temps que les charges du pays seront considérablement diminuées ;

Disposition unique. Le décret du 11 janvier 1852 est abrogé.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Bordeaux (Gironde), 30 janvier. A l'activité déployée pendant les trois semaines qui viennent de s'écouler, succède un grand calme dans les achats en vins de notre département. A part quelques ventes isolées, entr'autres celle du Château-Olivier, à Léognan, récolte de 1869, vendue 650 fr. le tonneau, nous ne pouvons guère dire qu'il s'est fait des affaires. Cependant, on reconnaît beaucoup de qualités à ces vins de 1869, que l'on dénigrât en principe, et un grand nombre de propriétaires vont jusqu'à les préférer aux 1868 : mais bâtons-nous de dire que nous ne partageons nullement leur manière de juger, et que ces derniers ont beaucoup plus de vinosité et de corps que n'en ont ceux de la dernière récolte.

Chalais (Charente) 30 janvier. Les vignes taillées ont bonne apparence. Le bois est sain et bien constitué. — Les froids actuels sont de bon augure pour la prochaine récolte ; ils délivrent la vigne de bien des insectes nuisibles.

La taille commencée dans la première quinzaine de janvier, dans les lieux élevés, est depuis huit jours interrompue partout, à cause d'un froid très vif, et aussi de la neige qui a couvert la terre pendant trois ou quatre jours.

Affaire en vins rouges nulles ; ni le commerce local, ni le commerce des contrées éloignées ne font de demandes. Les vins rouges sont bons. Les froids rigoureux les améliorent encore.

Fronton (Haute-Garonne), 30 janvier. Aujourd'hui pas d'affaires, calme complet. A quoi faut-il attribuer ce temps d'arrêt ? Est-ce que les négociants de la capitale n'ont pas leurs magasins organisés ? Est-ce les inventaires, ou bien encore les négociants se trouvent-ils suffisamment approvisionnés ? C'est ce que je ne puis expliquer.

Il semblerait cependant que les affaires politiques ne devraient pas non plus arrêter les transactions, car ce n'est pas au moment où le nouveau ministère nous permet d'entrer largement dans la voie libérale, tout en nous donnant des garanties sérieuses pour le maintien de l'ordre, que le commerce doit s'effrayer : aussi, malgré le chômage complet qui existe à-je l'espoir qu'avant peu, si les propriétaires veulent faire quelques concessions ! que le commerce rassuré sur l'avenir pourra réparer le temps perdu.

Pouvons-nous encore supposer que le commerce craigne une décision du Corps législatif pouvant supprimer le traité de commerce, je ne le pense pas non plus.

Un quart d'heure après, Charles IX, enveloppé d'un vaste manteau, arrivait, suivi de son valet, sur les quais, déserts en ce moment.

Le roi jeta les regards autour de lui. De l'autre côté de la Seine, une barque stationnait à la pointe de l'île-aux-Vaches.

Un batelier s'y trouvait.

— Hé l'homme ? interpella le Roi de France. Le batelier se leva subitement, et, à force de rames, traversa le fleuve.

— Quest-ce qu'il y a pour votre service ? demanda-t-il en se découvrant.

— Prends cette bourse, je veux faire une promenade sur la Seine, lui dit le roi.

— De for !... oh ! mon bateau et mes rames sont à vous, monseigneur !...

Charles IX se retourna pour faire signe à La Tour de le précéder.

Le serviteur royal avait disparu.

Croyant que la folie s'était emparée du cerveau de son maître, le fidèle La Tour avait été chercher du secours au Louvre.

Charles IX monta dans le bateau.

XIV

Changement de Batteries.

Pendant une demi-heure environ, le batelier agit silencieusement ses rames.

Le roi nonchalamment étendu à l'extrémité de la barque, semblait aspirer, avec délices, l'air froid qui frappait sa figure.

car les idées nouvelles marchent vers le libre-échange et je ne peux pas croire que le rôle de nos représentants nous pousse vers une voie rétrograde.

Nuits (Côte-d'Or), 30 janvier. Rien de nouveau à vous signaler. Cette quinzaine ressemble aux précédentes. Peu d'affaires.

Passenans (Jura), 30 janvier. Pas de grands changements depuis nos derniers avis. Les affaires sont calmes et le froid vif que nous avons n'est guère fait pour les réveiller.

Le propriétaire qui ne se trouve pas forcé de vendre ; attend des prix meilleurs, tandis que le commerce croit acheter longtemps encore aux cours actuels, si ce n'est à meilleur compte. Il faut toute fois constater que le midi nous guidera et que le détenteur ne peut conserver toujours, deux récoltes en cave.

St-Laurent (Dordogne), 30 janvier. Depuis le 21 courant, une assez forte couche de neige couvrit notre vignoble. Il gèle très fort, on ne peut se livrer à aucun travail agricole.

Nous sommes toujours à calme plat, il ne se fait absolument rien, dans nos contrées, en affaires de vin.

Cahors 31 janvier. Pas de travaux à vigne ; seulement quelques transports de terre et quelques curages de fossés. Par esprit de système, de rares viticulteurs ont taillé en décembre.

Les froids rigoureux du moment retardent tout simplement les travaux qui ne s'ouvriront qu'au déclin de la saison rigoureuse 15 février et mars.

Les vins du pays sont recherchés par le commerce de Bordeaux pour les coupages et l'exportation et par le commerce du Centre et du Nord, et Paris, surtout pour la consommation française. Les vins du Lot sont riches en couleurs et en alcool ; ils sont francs et solides et supportent parfaitement les voyages au loin ; aussi les Bordelais en expédient-ils de grandes quantités dans les ports de l'Amérique du Sud.

Nos raisins ayant acquis cette année une maturité complète, les produits sont de première qualité ; ils se distinguent par leur couleur, alcool et la franchise de leur goût ; des circonstances anormales, agitations politiques ou appréhension commerciale au sujet des traités de commerce, ont produit sur la place un temps d'arrêt dans les transactions ; il se fait encore très peu d'affaires.

(Moniteur vinicole)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 6 Diman se Hyacinth, 7 Lundi s Romuald, 8 Mardi s Jean de M, 9 Mercredi s André C, 10 Jeudi s Sacréteux, 11 Vend s Timothée, 12 Samedi s Tite, 13 N. L., 14 P. Q., 15 P. L.

Mais, peu à peu, soit que son cerveau fût en proie à un phénomène de surexcitation, soit que l'air même eût ramené une recrudescence de fièvre, il se passa, dans la barque une scène terrible.

Tout à coup, le Souverain se mit à regarder fixement devant lui !...

Puis, son regard se terrifia !...

Enfin, Charles IX poussa un cri déchirant ;

— Là ! là !... dit-il, en se dressant comme sous l'impulsion d'un ressort ; là !... des fantômes !... du sang !...

Le batelier s'arrêta épouvanté et accrocha son bateau à l'une des piles du Pont-au-Change.

— Qu'avez-vous, monseigneur ? fit l'homme du peuple ; si vous êtes souffrant, voulez-vous que nous débarquions ?...

Le fébrile monarque ne répondit rien.

Son intelligence semblait absorbée par un lugubre tableau.

En effet, devant ses yeux se dressèrent des spectres, qui, s'élevant du sein des flots, tendirent vers lui leurs mains ensanglantées.

De seconde en seconde, le nombre des spectres s'accrut, et, comme une innombrable armée, firent disparaître le fleuve sous leurs rouges linéaux.

Au comble de la terreur, Charles IX tomba évanoui dans le fond de la barque.

Alors, le batelier entendit ces mots, qui lui donnèrent l'explication de l'enigme :

— Enfer et malédiction !... Les victimes de la Saint-Barthélemy !... grâce !... pitié !...

Chemin de fer d'Orléans.

CAHORS A LIBOS

Départs : Arrivées : Omnibus mixte, 6 15 matin, 8 matin. Poste mixte, 12 40 soir, 2 52 soir. Omnibus mixte, 5 40 soir, 7 26 soir.

LIBOS A CAHORS

Départs : Arrivées : Poste mixte, 9 30 matin, 11 5 matin. Omnibus mixte, 3 25 soir, 7 40 soir. 7 55 soir, 9 43 soir.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 20, 21, 22.

Prolongement du chemin de fer

DE LIBOS A CAHORS

Il y a quelques années nous demandions avec insistance la concession d'un embranchement de chemin de fer de Libos à Cahors. Cet embranchement est aujourd'hui exécuté, grâce à Dieu ! Nous n'avons pas la prétention d'avoir hâté le moment de l'ouverture. Nous ne l'avons point retardée ; cela est suffisant pour nous.

Ce tracé nous paraît le plus propre à nous relier présentement avec la ligne la plus active dans la direction de la Capitale, la plus susceptible de produire un avantage pour la compagnie du réseau, partant celui qui avait le plus de chances d'être premièrement exécuté. Est-ce à dire que nous n'ayons plus rien à demander, et que l'Etat soit complètement délié des obligations dont il est tenu envers nos populations ? C'est ce qu'il importe d'examiner.

Aujourd'hui le temps est calme ; les passions politiques agitées par le souffle électoral tendent à l'apaisement ; on ne nous accusera point de parler et d'agir autrement que par les inspirations d'un amour sincère pour notre pays. Reprenons notre travail de termites, peu soucieux d'ailleurs de l'aridité de la matière et de la réalisation plus ou moins prochaine de nos projets. — Il nous plaît de creuser le sillon dans cette terre ingrate où il faut semer les améliorations de l'avenir ; d'élargir ce pénible sentier où l'opinion pourrait s'égarer elle-même.

Non, nous ne saurions nous montrer coupables d'exigences indiscrètes en demandant que notre pays, si longtemps dépourvu de chemins de fer, obtienne la concession de ceux qui lui sont utiles. Tandis que les populations du nord et celles de quelques centres privilégiés en ont surabondamment, les nôtres, non moins dignes d'intérêt, n'ont pas le nécessaire. Nul ne pourrait nous blâmer de trouver mesquine la parcimonie avec laquelle la répartition des largesses de l'Etat a été faite pour nous. Quelle grande part en effet que celle qui consiste en un mince filet noir, un ruban traversant, comme en sautoir, le département vers la partie orientale, et ce tronçon à une voie, concédée de guerre lasse, se rattachant on ne sait où, et finissant dans un cul-de-sac !

Qui pourrait mettre obstacle à cette satisfaction impérieusement réclamée ?

Les hommes politiques sont partagés en deux camps, nous le savons. Les uns demandent que les travaux publics soient modérés dans leur essor, parce qu'ils obèrent le pays en augmentant les charges déjà lourdes. Les autres disent qu'il faut donner une impulsion toujours plus vive à des travaux d'utilité générale parce qu'ils sont profitables à la richesse publique de la nation.

ah ! je me meurs !

Après cette expression du remords vivant qui le torturait, le roi perdait complètement connaissance.

Le batelier commençait à concevoir de l'inquiétude au sujet de son passager, lorsque des interpellations retentirent sur le rivage.

L'homme du peuple y jeta les yeux et aperçut des familiers du Louvre qui lui faisaient signe d'aborder.

Celui qui l'interpella, n'était autre que La Tour, accompagné de Bottali et de quelques seigneurs de la Cour.

Le batelier obéit, et, bientôt Charles fut transporté, évanoui, dans son palais et réinstallé dans son lit.

Quand le roi reprit connaissance, l'événement antérieur se raviva à sa mémoire comme un rêve affreux.

— Que s'est-il donc passé ? demanda-t-il à son médecin.

— Rien, Sire, répondit Bottali.

— Rien !... cependant !... Ah ! je me souviens ! les spectres... chassez-les... chassez-les... ils me déchirent les entrailles !...

— Votre Majesté aura eu un cauchemar... Quelquefois la fièvre produit d'étranges apparitions...

La suite au prochain numéro.

Il faut s'entendre. Les uns et les autres ne raisonnent point pour nous d'une manière contradictoire. Les premiers repoussent les travaux publics, ceux qui ont pour but l'embellissement des villes, par exemple; ils ne répudient pas les chemins de fer. Les seconds n'envisagent pas seulement les grands travaux de protection nationale, les ports maritimes, les canaux, etc... ils préconisent aussi la multiplication des voies de communication. Tous sont donc favorables aux chemins de fer, à moins qu'ils ne prétendent, après avoir reçu leur part d'avantages locaux, refuser aux autres le droit de réclamer la leur. — En effet, les bons travaux rapportent plus qu'ils ne coûtent et plus vite on les fait, plus vite le bénéfice commence. Les chemins de fer sont de ce nombre : ils sont utiles et productifs au premier chef; ils favorisent les intérêts de chaque citoyen en particulier, et doivent, dans un temps donné, rémunérer largement l'Etat des sacrifices qu'ils lui auront imposés.

En matière de chemin de fer, nous l'avons déjà dit, le département du Lot doit aspirer à l'établissement de deux lignes : l'une dans le sens de la longueur, c'est-à-dire dans la direction du Nord au Midi, l'autre dans le sens de la largeur, c'est-à-dire dans la direction de l'Ouest à l'Est. — se croisant au point central, Cahors. — La première est celle de Gramat à Montauban par Cahors; la seconde de Libos à Capdenac par Cahors. Nous croyons pouvoir ajouter que c'est l'avis de tous les hommes compétents et des personnes qui ont voulu, sans passion, méditer un instant sur ces matières. En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte géographique du Lot et de connaître les besoins de notre pays pour se convaincre que ces deux tracés complètent le réseau interlinéaire et donnent satisfaction à tous les intérêts. Le premier nous rattache au nord et au midi de la France; il nous conduit à Paris ou à Toulouse; c'est le rétablissement de la route impériale n° 20, artère principale du transit pour la partie centrale et le midi de l'Empire. Le second nous conduit d'une part à Agen et Bordeaux; de l'autre à Rodez et Marseille, ou bien à Aurillac, Clermont, St Etienne et Lyon. C'est l'établissement d'une voie qui frappe par son utilité présente, peut-être plus encore par son importance future.

La question qui se présente aujourd'hui n'est point celle-là; tous ces points sont acquis. Il faut en ce moment s'occuper de la question de priorité; il faut savoir dans quelle direction doit se faire le prolongement de l'embranchement de Libos à Cahors, aujourd'hui en exploitation. L'embranchement de Cahors se résoudra-t-il vers Gramat, vers Montauban? poursuivra-t-il la vallée du Lot pour aller se souder à Capdenac près Figeac? — Comme on le voit, le sujet a bien perdu de sa gravité; il se rappelle, nous estimons cependant que la solution n'en est pas moins digne d'attirer notre sérieuse attention.

L'on entend bon nombre de personnes dire : le chemin de fer de Libos doit être relié à Gramat. Ces personnes transgressent évidemment les règles de la logique : L'embranchement de Cahors à Gramat ne saurait être le prolongement de celui de Libos. Ou il ne répond pas aux mêmes besoins, il n'est pas son complément naturel. L'embranchement de Libos est dans la direction de la cité de l'Océan, Bordeaux. Continuer cette voie dans la direction de Gramat, c'est faire un embranchement dans un autre sens, c'est-à-dire au nord; mais ce n'est point continuer le même chemin. Le transit venant de Libos sur Cahors n'a point à prendre la direction de Paris : sa direction normale est vers le levant. Ce qui vient à Cahors comme but de destination, est insignifiant. D'un autre côté le transit de Cahors, tête de ligne, vers Gramat et Paris, devrait être forcément restreint : il se réduirait au transport des personnes à destination de la Capitale ou réciproquement. Or, un intérêt de circulation pour les voyageurs est un avantage médiocre pour un chemin de fer. Ce mode de transport n'a pas pour but unique de remplacer ces boîtes surannées qu'on nomme encore diligences! L'intérêt des populations, comme l'intérêt des compagnies, demande l'établissement des lignes capables d'échanger l'excédant des richesses naturelles d'une région avec des produits étrangers. C'est donc moins une question de locomotion qu'une question économique. Ainsi ceux qui raisonnent dans l'hypothèse ci-dessus, sont sans doute étrangers à cet ordre d'idées ou irréfléchis. Cahors deviendrait la tête de ligne de deux chemins, et l'objectif de deux impasses!

Bon nombre de personnes disent aussi : le chemin de fer de Libos doit être relié à celui de Montauban. Nous leur tiendrons le même langage.

D'autres, — ceux-ci sont plus nombreux, — disent : il faut que la ligne de Gramat à Montauban par Cahors soit exécutée tout

d'abord. Il y a ici plus de logique, mais le raisonnement n'est guère plus judicieux.

Sans doute ce chemin serait utile; et pour notre compte, nous ne le répudions point dans l'avenir. (1) Il s'agit en ce moment de rechercher le chemin plus digne de la priorité. L'idée seule du transit du nord vers le midi, l'idée de rendre à notre pays, par la voie directe de Gramat à Montauban, la faveur d'une grande artère, sont les causes déterminantes de cette opinion. En principe, nous savons qu'une ville intermédiaire ne bénéficie pas toujours bien largement de l'approche d'un chemin de fer; les villes manufacturières, les villes situées aux extrémités du réseau, prospèrent, au contraire, le plus souvent, au détriment des villes secondaires. En effet, les personnes émigrent et diminuent le chiffre de la population des premières; et les denrées locales, rapidement enlevées, occasionnent une cherté des aliments nécessaires à la vie, un exhaussement toujours croissant de toutes choses.

D'ailleurs, dans l'espace, le transit direct de Paris à Toulouse, par la voie nouvelle, n'eût-il pas en expectative la concurrence des voies latérales par Figeac ou Agen, pour diminuer le chiffre des transports vers la même destination, se résoudrait dans une facilité plus grande de circulation pour les marchandises, de mouvement pour les produits d'importation ou d'exportation. — C'est ici le tour des véhicules qui constituent le roulage, de disparaître. Le mouvement industriel et commercial, agrandi sans nul doute, trouverait désormais ample satisfaction. Seulement le commerce local et l'industrie locale, restreints par eux-mêmes, profiteraient de tels avantages dans une mesure limitée : une absorption de forces productives du pays est plus à redouter qu'une manifestation de ses forces expansives de production. En un mot, un courant violent peut-être, mais peu fructueux pour nous s'établirait sans doute : nos produits seraient enlevés et de faibles compensations viendraient favoriser nos contrées.

De ces considérations, résulte l'une de ces conséquences, qu'un chemin de fer nouveau pourrait n'être d'aucune utilité, ou bien au contraire que les tronçons divers dont nous avons parlé ne produiraient point des effets réellement avantageux avant l'établissement d'une ligne principale, dont elles ne seraient qu'un appendice plus ou moins nécessaire.

Cette dernière manière de voir est la nôtre.

Un chemin de fer n'est pas seulement profitable aux populations d'une région parce qu'il fournit un mode rapide de locomotion pour les personnes, de transport expéditif pour les produits étrangers ou indigènes : il est profitable à la région elle-même en ce sens qu'elle transforme le sol, ou mieux développe, dans des proportions considérables, l'industrie première de ce pays, celle qui fait sa richesse.

La prospérité de notre département est intimement liée à la pratique de la vie agricole : elle doit suivre le progrès moral et matériel de la population rurale, l'amélioration du sol par la culture. Il faudrait donc féconder l'agriculture du département, l'unique et véritable industrie locale, par l'apport facile des produits industriels des contrées limitrophes, par des attaches naturelles au réseau général des voies provinciales. (2) Aucun moyen ne serait plus propre à atteindre ce résultat que l'établissement d'une voie capable de fertiliser une terre vierge, d'exploiter une mine inexplorée, d'ouvrir un splendide boulevard donné par la nature : la Vallée du Lot.

(1) Le parcours direct de Paris à Toulouse sera établi par l'exécution de deux lacunes : 1° celle de Limoges à Brives; 2° celle de Gramat à Montauban.

Le chemin de Limoges à Brives par St-Yrieix est concédé, mais sa construction est loin d'être achevée. — Le chemin de Gramat à Montauban par Cahors d'une longueur de cent kilomètres environ, a déjà fait l'objet de diverses études.

(2) Nous trouvons dans une revue commerciale du journal *l'Agriculture* un tableau des prix moyens du quintal des céréales durant la deuxième quinzaine de mai dernier, — la proportion reste toujours la même; — il nous donne la physiologie générale du mouvement commercial de la France :

Région. Nord-Ouest, blé au quintal, pr. m.	25.15
Nord	25.23
Nord-Est	24.84
Ouest	25.67
Centre	25.75
Est	25.95
Sud-Ouest	27.66
Sud	28.44
Sud-Est	28.94

Dans une même région, nous trouvons la moyenne des céréales à 30 fr. 50 à Vayrac (Lot) et 25 fr. 50 à Mauriac (Cantal); — à 32 fr. à Briançon (Hautes-Alpes) et 23 fr. à Marseille (Bouches-du-Rhône). — Il résulte pour nous de ces faits que le prix des céréales, des denrées agricoles en général, est relativement plus élevé dans les contrées où les voies de communication rapides sont moins nombreuses. Evidemment le prix des céréales devra baisser, tout au moins se niveler sur les marchés avec la multiplication des chemins de fer.

Cette vallée divise notre département d'orient en occident, dans sa partie médiane. Elle ne fait point seulement l'orgueil de notre pays par la variété de ses sites, par les empreintes encore palpables de ses annales historiques; elle fut toujours le centre productif de notre contrée par la fertilité des plaines qui bordent les rives de son fleuve sinueux. Ce fleuve lui-même fut dans les temps anciens, jusqu'à nos jours, la seule voie de transport, le seul mode d'évacuation de nos rares produits d'exportation. Il suffirait d'en appeler au témoignage de ces pierres assemblées dans des anfractuosités de rochers par des mains étrangères (3). Mais il est aisé de comprendre aujourd'hui, grâce à la transformation opérée par une simple voie de terre récemment ouverte, que des richesses immenses peuvent sortir de ces plaines limoneuses, et de ces vallons abrités, de ces montagnes sauvages elles-mêmes; que des populations jadis éparses, découragées par l'isolement, affaiblies par la misère, se réveillent, s'agglomèrent, et demandent au travail la force du corps, aux produits du sol, l'aisance. Les populations des zones voisines, échelonnées sur des versants toujours plus élevés à mesure qu'ils s'éloignent de la vallée, proviennent avec amour les ceps de leurs vignes et remplissent leurs celliers!

Que faut-il, disons-nous, à ces contrées? — demandez plutôt à l'homme ce qu'il lui faut pour vivre, sinon l'air qu'il respire; demandez-vous ce qu'il faut au poisson pour subsister, sinon l'eau dans laquelle il plonge.

Le chemin de fer le plus utile à établir aujourd'hui dans le département du Lot, c'est la continuation du chemin de Libos à Cahors dans la vallée du Lot, en amont de Cahors, avec amorce près Figeac et Capdenac.

Ce chemin sera le meilleur pour faire fructifier la production locale en vins, céréales, tabacs, noix, chanvres, lins, légumes, fruits en général, bois de chauffage, et mille autres industries se rattachant à l'agriculture.

L'agriculture! — Beaucoup de science ramène à Dieu, disait Bacon; beaucoup de civilisation doit nous ramener à l'agriculture. N'attendons pas qu'on nous prêche la doctrine des Mormons. « Le premier devoir d'un Mormon, dit Young, est d'apprendre à faire pousser un chou, et à côté un oignon, une tomate, une pomme de terre, puis à nourrir un cochon, à élever des bestiaux, à bâtir une maison, à pétrir le pain. » — La lecture de la bible vient après.

Ce chemin sera le meilleur parce que, sous le rapport industriel, il nous mettra en rapport avec un département riche par ses mines de fer et ses houillères, et que l'industrie des fers est encore l'âme de l'industrie agricole, de même que les houillères sont l'âme de toutes les industries possibles. — nous rappelés ici pour mémoire les ressources de l'Aveyron : Les mines d'Aubin et les forges de Decazeville, les verreries de Penchot, etc. — Un seul fait donne la mesure de l'importance d'un trait d'union avec cette contrée. Capdenac, point géographique perdu, placé au point d'intersection de deux chemins de fer, est devenu un centre d'action important.

Ce chemin sera le meilleur parce qu'il nous met en rapport avec la partie orientale et méridionale de la France, Lyon et Marseille! il nous crée une issue nouvelle vers les voies établies dans la direction de la capitale; mais il nous fait profiter surtout du courant commercial entre les trois grandes villes industrielles du midi de la France, Bordeaux et Lyon (1) Bordeaux et Marseille (2), entre l'Océan et la méditerranée.

Point n'est besoin d'ailleurs, nous le croyons du moins de s'occuper ici des questions de voies et moyens, — de comparer des tracés, de supputer des chiffres de dépenses. Les considérations de cet ordre semblent ici superflues. Il est avéré que la section de Cahors à Capdenac plus longue d'environ 25 kilomètres que celle de Libos à Cahors, n'offre pas plus d'obstacles dans l'exécution que la section construite en aval de Cahors; elle en offre bien moins que la section construite depuis longtemps déjà entre Capdenac et Montauban. Le lit de la nouvelle voie est tout préparé : c'est la voie de terre n° 13 de Cahors à Figeac.

Formulons donc notre pensée avec énergie, et sans préjudice des demandes ultérieures pour la réalisation d'autres aspirations

(3) Qui ne connaît ces postes d'observation établis par les Anglais sur la rive droite d'Oit.

(1) Capdenac, Aurillac, le Puy, St-Etienne et Lyon sont reliés ou en voie prochaine de l'être.

(2) Le chemin de Bordeaux à Marseille par Montauban, Toulouse, Cette, Montpellier, Nîmes et Tarascon est de 681 kil.; — avec la rectification de Lunel à Arles de 650 kil.

Le chemin de Bordeaux à Marseille par Aiguillon, Libos, Cahors, Capdenac, Rodez, Milhau, le Vigan, Lunel et Arles est de 648 kil. — Le parcours de cette dernière ligne sera établi par la concession de deux tronçons, celui d'Aiguillon à Villeneuve 20 kil. et celui de Milhau au Vigan, 50 kil. environ, — car on le sait, les tronçons de Rodez à Milhau, et celui du Vigan à Lunel sont concédés et en construction.

aussi légitimes. La vapeur siffle dans nos murs, sachons allier un sentiment de prévoyance à la satisfaction d'un devoir accompli. Le chemin de Libos est inauguré! que l'on décide sur le champ sa continuation vers son terminus naturel, Capdenac!

Les intérêts économiques de notre pays réclament impérieusement l'exécution de ce projet. Que manque-t-il donc? l'adhésion du gouvernement? l'appartient aux corps publics de la demander; elle ne peut nous faire défaut.

A. CALMELS.

Par arrêté préfectoral en date du 31 janvier ont été nommés, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie :

Instituteurs communaux.
MM. Miquel (Pierre), à Reyrevignes; — Souliac (Pierre), à Vire; — Arnal (Paul), à St-Martin-le-Redon, commune de Duravel; — Tournié, à Espédaillac; — Ruamps (Frédéric), à St-Pantaléon.

Instituteurs communales de 2^e classe.
M^{lles} Violo (Marguerite), des dames de Vaylats, à Montcléra; — Auriac (Clémence), à Gieucac; — Bessat (Célestine), des dames de Vaylats, à L'Hospitalet; — Fricout (Marguerite), à St-Cirq-Lapopie; — Lugan (Marie), à Ruyres; — Josephine Marie des dames d'Aurillac, à Cuzance; — Rodes (Jeanne), des dames du Calvaire, à Meyronne; — Fourès (Elisabeth), à Promilhanes.

Instituteur adjoint.
M. Cépède (Louis), à Figeac.
Instituteurs auxiliaires.
Bouzou (Paulin), à Marinhac; — Bouzou (Jean), à Sonac; — Cauzinilles (Henri), à Gagnac; — Delfour, à Cornac.

Par arrêté préfectoral en date du 29 janvier, la chasse sera close, dans le département du Lot, le jeudi soir, 10 février 1870.

La foire de Cahors du 1^{er} février a été belle, il s'y est fait beaucoup d'affaires.

Un décret en date du 12 janvier, a conféré de nouvelles attributions aux recteurs, en ce qui concerne les bourses départementales et communales.

Par délégation du ministre de l'instruction publique, les recteurs confirment les bourses départementales accordées par les préfets. Ils confirment également, après l'avis du préfet, les bourses communales conférées par les conseils municipaux.

Les recteurs, pour les boursiers départementaux, ainsi que les boursiers communaux, peuvent accorder sur la proposition des préfets et des conseils municipaux, des promotions de bourses et des prolongations d'études aux élèves qui auront mérité ces faveurs par leur bonne conduite et leurs progrès.

Nous engageons de nouveau les citoyens, et surtout nos amis politiques, à aller vérifier par eux-mêmes s'ils sont inscrits sur les listes électorales. C'est aujourd'hui samedi, à minuit, qu'expirent les délais légaux pour les réclamations.

M. Piéto Gallici, physicien, établit en ce moment son vaste Théâtre-salon sur la place d'Armes à Cahors. La première représentation doit avoir lieu lundi soir, à huit heures.

Les journaux des différentes localités, que M. Gallici et sa troupe ont visitées, s'accordent à nous faire le plus grand éloge de ces artistes.

Souhaitons la bienvenue au magicien moderne et surtout d'abondantes recettes.

Les éditeurs disposés à entreprendre la publication de l'*Almanach des postes*, distribuable par les facteurs dans le département de leur résidence ou dans d'autres départements de l'Empire, sont priés de s'adresser au directeur des postes de leur département qui leur fournira tous les renseignements utiles au sujet de cette publication.

On nous écrit de Figeac :
Un chien, atteint d'hydrophobie a parcouru les communes de Figeac, Viacac et Linac, où il a mordu plusieurs animaux. Ordre a été donné par la police de les abattre.

Adjudication
Le jeudi 3 mars prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, par M. le Préfet assisté du conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication des travaux à entreprendre sur la route impériale n° 111. La

dépense est évaluée à 15,000 fr. (Voir pour plus amples renseignements à la préfecture, bureaux des travaux publics).

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 17 au 22 janvier 1870

- Anglais. — Cours supérieur.
Première division.
Thème. — 1. Sabrié; 2. Dupuy.
Deuxième division.
— 1. Deloncle (Antoine); 2. Gilles.
Troisième division.
— 1. Romec; 2. Deloncle (François).
Quatrième.
Français. — 1. Lapoube; 2. Largeau.
Cinquième.
— 1. Delmas; 2. Cambornac.
Sixième.
— 1. Dentraygues; 2. Ires.
Septième.
Thème latin. — 1. Cantarel; 2. Poujade.
Huitième.
Calcul. — 1. Mathet; 2. Castagné.
Classe préparatoire.
Première division.
Ecriture. — 1. Peyrissac; 2. Girardeau.
Deuxième division.
— 1. Hermann; 2. Bruglières.
Troisième division.
— 1. Darquier; 2. Cazès.
Enseignement secondaire spécial.
Troisième année.
Anglais. — 1. Durupt; 2. Rozières.
Deuxième année.
Histoire naturelle. — 1. Andrieu; 2. Bousquet.
Première année.
— 1. Lauvel; 2. Bouygues.
Année préparatoire.
— 1. David; 2. Constans.
Le Proviseur, RICHARD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 5 février.

Naissances
Mage (Jean-Michel-Antoine), place St-James.

Décès

Lafon (Louis), 41 ans, né à Cahors, rue Flourens; — Malique (Edmond), 21 mois, né à Cahors, rue Darnis; — Boutier (Anne), 42 ans, né à Lesparre (Gironde); — Bach (Jeanne), 61 ans, né à St-Antonin (Tarn-et-Garonne), veuve Desbaus, rue de la Préfecture; — Jarlan (René), 13 mois, né à Cahors, faubourg Cabessut.
Pour la chronique; locale A. Layton

Faits Divers

Sous ce titre : *Un nouveau crime, le Gaulois* publie les renseignements qui suivent :

Encore un assassinat qui vient de se commettre ce soir-même, au n° 286 de la rue Saint-Honoré.

Une fille, nommée Joséphine Rispal, habitait dans cette maison, depuis six mois environ, un appartement au troisième étage.

Sa conduite irrégulière avait amené déjà différentes plaintes de la part des locataires. Cette femme avait un amant qui venait chaque soir assez régulièrement.

Il s'appelle Eugène Durand, est âgé de quarante-huit ans et demeure impasse de Ronce, à Ménilmontant, où il exerce la profession d'emballer. On le dit marié et père de famille; il a un fils âgé de vingt et un ans.

Il montrait une violence extrême, et on le craignait beaucoup dans la maison.

Hier soir, Durand devait venir comme d'habitude à l'heure du dîner. Il se trouva en retard, la femme l'attendit. Lorsqu'il se présenta, vers huit heures, dans un état d'ivresse accentué, il lui fit quelques reproches qui furent très-mal accueillis.

Durand se retira quelques instants dans la cuisine, sortit de sa poche un vulgaire couteau à une seule lame, qu'il aiguisa froidement sur le bord du fourneau.

Cela fait, il entra dans la chambre, se mit à proférer de terribles menaces en brandissant son arme. La fille Rispal, effrayée, se précipita dans l'escalier et alla implorer le secours du concierge.

Puis, chose inexplicable, cette fille, sans doute affolée de terreur et ayant perdu la tête, remonta l'escalier. Elle rencontra Durand qui descendait, toujours plus furieux, son couteau à la main.

Il saisit la malheureuse par le bras, il la frappa de son arme d'abord au côté gauche du cou, puis aux deux seins. L'un des coups porta dans la région du cœur et pénétra assez avant pour déterminer une mort presque instantanée. La victime s'affaissa sur elle-même sans pousser un cri, et l'assassin, littéralement couvert de sang, en bras de chemise, horrible à voir, descendit l'escalier et cria au concierge : « Je l'ai tué! allez chercher les agents! »

Il ne chercha pas à se sauver. La police arriva immédiatement. Les premières constatations furent faites par M. Desgranges, commissaire de police du quartier, et par le docteur Chammartin.

L'assassin fut conduit au poste de la rue St-Roch.

Le corps de la malheureuse fille Rispal,

que l'on croit encainte, a été enlevé vers onze heures et transporté à la Morgue où l'autopsie sera faite.
Elle était âgée de vingt-cinq ans environ.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MAHIS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIN, Ed. PETROU, A. DUBOIS, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COLON, E. ROSSER.

L'avenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles, et une Variété littéraire, par M. Frédéric Morin.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

LA CHASSE ILLUSTRÉE ET LA VIE A LA CAMPAGNE.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Vie à la Campagne vient de se fonder dans la Chasse illustrée, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les Conseils aux chasseurs et les Soins à donner aux chiens ont été et sont toujours si remarquables. La Chasse illustrée a, en conséquence, ajouté à son titre celui de La Vie à la Campagne. Le grand succès de ce journal, le meilleur marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composité de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.

La Chasse illustrée et la Vie à la Campagne sont reçues dans toutes les familles, dont elles forment aujourd'hui une des plus agréables et des plus saines récréations, à cause de la va-

riété et de l'actualité des articles insérés dans cette double revue, qui, par la beauté supérieure des nombreuses gravures contenues dans chacun de ses numéros, est vraiment devenue le type des publications illustrées françaises.

Le prix de la Chasse illustrée et la Vie à la Campagne n'a point varié. Il est toujours de 20 francs par an, 10 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne à la librairie de MM. Firmin Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

ALMANACH

En vente à la même librairie l'Almanach de la Chasse illustrée, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur. Prix: 1 franc, en timbres-poste.

ALBUM

Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de la Chasse illustrée, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chine.

Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrangers pour l'année 1870. Prix: 20 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

Faillite du sieur Jean-Baptiste BROUSSE, maître tonnelier, demeurant à Jouan, commune de Belaye.

Les créanciers, en état d'union de ladite faillite, sont invités par M. le juge-commissaire, à se réunir le 17 février 1870, à deux heures du soir, en la salle du tribunal de commerce, pour y entendre le rapport du syndic au sujet de sa gestion, y recevoir ses comptes, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Cahors, le quatre février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier, V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

Par jugement du quatre février mil huit cent soixante-dix, le sieur Jean TULLE, boulanger, domicilié à Cahors, fanbourg St-Georges, a été déclaré en état de faillite. M. Audouy, membre du tribunal, a été nommé commissaire, et M. Perchain, avocat à Cahors, syndic provisoire.

Cahors, le quatre février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier, V. SAUX.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

Etude de M^e DUCROS, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UNE DEMANDE EN Séparation de biens

Par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-sept janvier mil huit cent soixante-dix enregistré.

La dame Jeanne Bouysson, sans profession, domiciliée de la ville de Cahors, ayant M^e Ducros pour avoué, a été déclarée séparée quant aux biens, du sieur Jean-Pierre Barthelemy, son mari, boulanger à Cahors, représenté par M^e Talou, son avoué, et autorisé à la poursuite de ses droits.

Pour extrait certifié sincère et véritable: Cahors, le quatre février mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, H. DUCROS.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layrou



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Elégance et confort. — Prix modérés.

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

COMPAGNIES D'ASSURANCES & DE REMPLACEMENTS MILITAIRES Constituée conformément aux lois des 21 mars 1832, 1^{er} février 1868 et au décret impérial du 22 février 1868.

Etalée à Paris, 68, rue de Malte

Conseil de patronage: MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire; — DE LA PORTE DU THEIL, propriétaire; — le vicomte ARNAUD DE LA MENARDIÈRE, ancien avoué; — le comte DE PONANT, propriétaire; — le baron F. DE SCHEIDLEIN.

DIRECTEUR: M.-J.-A. MARTINROCHE ET C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les Assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplaçant.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises.)

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albepseyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.

S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

1870

CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT



A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou.

BEAUTÉ DU TEINT

L'Extrait de fleurs de Lys de Bayle dissipe et prévient rides rousseurs, hâle, masque, dartres, boutons et feux au visage; dispense de l'emploi des fards; et donne au teint: beauté fraîcheur, éclat. Flaçon, 5 francs.

Eau anti-pelliculaire de Bayle, 6 fr. Pomme anti-pelliculaire de Bayle, 5 fr.; pour détruire les pellicules, arrêter la chute des cheveux, faire repousser et empêcher de blanchir. — Pharm., 64, rue Basse-du-Rempart, Paris; à Cahors, chez Ms J. FILLON, pharmacien, et tous les parfumeurs.

GUERISON DES HERNIES
CURE RADICALE
Méthode PIERRE SIMON
40 ans de succès. — Notice envoyée franco. — S'adresser à MM. Bezou-Simon et Deschamps-Simon, boulevard des Capucines, 15, à Paris (Mairie-St-Louis), et chez les successeurs de feu Pierre Simon. Affranchir.

Guate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, à 3 1/2 %
Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 1/2 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

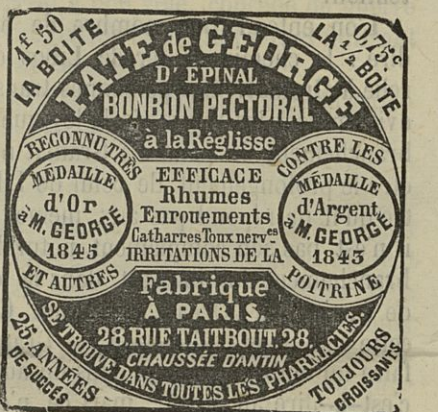
Cors, Oignons, Durillons

Calme immédiat Et guérison prompte
Pâte Tylostyptique de Goussier, pharm. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Aux Asthmatiques

M. AUBRÉE, médecin-pharmacien à BURIE (Charente-Inf^{re}), a déjà obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 15,000 guérisons. Il en adressera franco la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement: 50 fr.

RÉTENTIONS D'URINE, douleurs néphrétiques, guérison prompte par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix: 5 F.



On demande dans

les villes et les campagnes des agents pour la vente d'un article de 1^{re} utilité. Toute personne intelligente, homme ou dame, pourrait se faire de 2 à 3000 fr. par an, seulement dans ses moments de loisir. — S'adresser franco au Directeur de l'Alliance, à Chanx-de-Fonds (Suisse). Joindre 30 c. timbres pour affranchir.



CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.

Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus économique.

Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges: déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par deux MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons: les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.

La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TRÉBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Etranger, chez les principaux commerçants.

Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

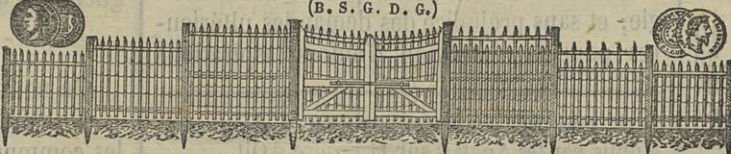
Départ de Cahors: 11 h. du soir. Départ d'Assier: 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER



USINE ANDRAL au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c. suivant la hauteur. Ecrire franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné, Cahors, 1870.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,